



DÉCISION

du **17 DEC. 2025**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 28 octobre 2025

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 28 octobre 2025, portant sur:

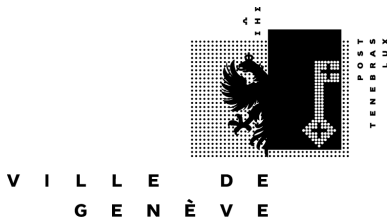
un crédit de 886 900 francs destiné à la réalisation d'une passerelle piétonne permettant de relier la rue de Lausanne au parc William-Rappard, situé sur la parcelle N° 247, Genève-Petit-Saconnex, propriété du canton de Genève

est approuvée.


Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO



LÉGISLATURE 2025-2030
DÉLIBÉRATION PR-1666
SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Crédit de 886 900 francs destiné à la réalisation d'une passerelle piétonne permettant de relier la rue de Lausanne au parc William-Rappard, situé sur la parcelle N° 247, Genève-Petit-Saconnex, propriété du Canton de Genève (PR-1666)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 74 oui contre 1 non


Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 886 900 francs, destiné à la réalisation d'une passerelle piétonne permettant de relier la rue de Lausanne au parc William-Rappard, situé sur la parcelle N° 247 Genève-Petit-Saconnex, propriété du Canton de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 886 900 francs.


Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2034.

Certifié conforme :

La Secrétaire :


Nadine Béné

Le Président:


Ahmed Jama